

## Appel à Projets Environnement et développement durable

### Règlement et critères de recevabilité

L'objectif de ce dispositif est de soutenir des projets rendant les élèves acteurs d'une action innovante dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

#### → OBJECTIFS EDUCATIFS :

- prendre conscience du respect de l'environnement et des enjeux du développement durable en adéquation avec le milieu naturel, humain, social et économique
- sensibiliser à l'éco-citoyenneté et au développement solidaire
- acquérir des connaissances sur le sujet choisi ainsi que des savoir-faire (organisation, communication, mobilisation, création artistique, analyse, synthèse...)

#### → THEMATIQUES :

Chaque projet devra obligatoirement aborder une des thématiques suivantes :

- **Biodiversité**, à travers le programme Vigie-Nature du Muséum National d'Histoire Naturelle ;
- **Eau**, à travers le programme « Explorateurs de l'eau » de l'association Terragir, en choisissant parmi quatre thématiques : l'eau, une ressource précieuse, l'eau à travers le monde, l'eau invisible, la propreté de l'eau ;
- **Déchets** (déchets papier pour le format « défi »), à travers le programme « Défi papier » de l'éco-organisme Ecofolio.

#### → DEMARCHES RETENUES :

Chaque projet présenté doit obligatoirement s'inscrire dans une des deux démarches projets suivantes :

- « **Agir** » : dans ce cadre, le groupe d'élèves devra mettre en œuvre des mesures, des gestes, créer des outils permettant de répondre à un enjeu local lié aux trois thématiques retenues (listées dans le paragraphe précédent). Cette démarche devra s'appuyer sur un état des lieux, base de travail à l'élaboration d'un programme d'actions et à sa mise en œuvre. Ce projet comportera un objectif pédagogique en classe et un objectif d'action dans l'établissement.
- « **Enquêter** » : dans ce cadre, le groupe d'élèves devra élaborer un reportage sur un enjeu local lié aux thématiques retenues. Pour ce faire, une démarche de journalisme de solution devra d'une part dresser un état des lieux, identifier les enjeux associés ; et d'autre part mettre en valeur les actions existantes et démarches déjà mises en œuvre pour y répondre. L'enquête pourra être complétée par une action reliée. Ce format peut être intégré à un projet lié à la vie d'un média au sein de l'établissement (radio, journal...).

Pour ce faire, ces formats pourront s'appuyer sur les programmes suivants : Programmes « Explorateurs de l'eau » (association Terragir), « Défi Papier » (éco-organisme Ecofolio), Vigie Nature (MNHN), Jeunes reporters pour l'environnement (association Terragir).

## ➔ ETAPES DE LA CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS :

**Le dépôt de la candidature à l'appel à projet se déroulera en trois étapes :**

- 1. Pré-candidature** : Les porteurs de projets font acte de candidature, indiquant la thématique choisie, le format sélectionné, une description de la démarche et des personnels impliqués via le formulaire mis à leur disposition.
- 2. Réunion collective de définition des projets** : Les porteurs de projets et les partenaires (associations, syndicats, éco-organismes...) se rencontrent afin d'envisager ensemble des partenariats (interventions potentielles...). Cette réunion a pour but d'affiner et de compléter les pré-candidatures.
- 3. Dépôt des projets et jury** : Période pendant laquelle les porteurs de projets finalisent les derniers éléments (budget, matériel, devis aux prestataires...)

## ➔ CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

**Chaque projet présenté doit remplir les conditions suivantes :**

*Dès la pré-demande :*

- Etre porté par un collège public du territoire du Val d'Oise,
- Avoir un lien direct avec le **projet d'établissement**, et dans ce cadre, mobiliser plusieurs classes ou l'établissement dans son ensemble,
- S'inscrire dans une **démarche transdisciplinaire** (plusieurs matières et professeurs impliqués) **et/ou interprofessionnelle** (enseignants, vie scolaire, équipe médico-sociale, ADC, ...),

*Après la réunion de définition du projet/ Lors du dépôt du projet :*

- En fonction du thème et de la démarche retenus, utiliser au plus près les programmes partenaires bâtis pour la réalisation de défis d'établissements et des projets d'investigations : Programmes « Explorateurs de l'eau » (association Terragir), « Défi Papier » (éco-organisme Ecofolio), Vigie Nature (MNHN), Jeunes reporters pour l'environnement (association Terragir).
- Favoriser la mobilisation d'un ou de plusieurs **partenaires** éducatifs locaux, extérieurs au collège (p.ex. association, artiste ou entreprise du domaine de l'environnement et/ou du développement durable),
- Comporter un **programme** sur l'année avec **différentes étapes**, qui suivront les dates jalons fixées par le Conseil départemental, et pour finir, un projet de rendu ;
- Faire une demande de labellisation « E3D : Ecole/ Etablissement en démarche de développement durable ».

Le **renouvellement d'un projet** primé en 2016/2017 sera possible sur l'année 2017/2018 sous condition d'un format répondant aux exigences du présent règlement (Défi/ action) et aux thématiques retenues, décrites ci-dessus.

## ➔ **ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE :**

La Direction de l'Environnement et du Développement Durable du Conseil départemental se tient à votre disposition pour vous aider à concevoir et structurer votre projet :

- Deux réunions collectives entre porteurs de projets et partenaires (octobre et février),
- Une réunion individuelle dans l'année (entre décembre 2017 et mai 2018),
- Disponibilité téléphonique pour mises en contact utiles, partenaires à cibler, outils à privilégier ; et pour l'aide à l'utilisation de l'outil d'accompagnement pour les

projets : (Plateforme défi papier (Ecofolio), Explorateurs de l'eau (Teragir) et Vigie Nature (Muséum d'Histoire Naturelle)),

- Un événement de restitution en juin.

### ➔ **ENGAGEMENTS DES CANDIDATS :**

- Participer aux deux réunions collectives en octobre 2017 et en février 2018,
- Se rendre disponible pour une réunion individuelle entre décembre 2017 et mai 2018,
- Formaliser l'aboutissement de son projet par la réalisation d'une production (affiche, maquette, sculpture...)
- Etre présent à l'évènement de restitution des projets début juin avec un groupe d'élèves ayant participé au projet et y présenter la démarche menée.

### ➔ **UNE ATTENTION PARTICULIERE SERA PORTEE AUX PROJETS :**

- S'inscrivant dans le cadre d'Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)
- Impliquant différents types d'acteurs de l'établissement (pouvant s'appuyer sur un club développement durable),
- Favorisant l'implication des élèves (encourageant l'engagement d'éco-délégués),
- visant à renforcer la continuité pédagogique entre l'école et le collège (cycle 3),
- visant à la prise en compte active d'enfants présentant un handicap.

### ➔ **MODALITES DE FINANCEMENT :**

#### **Le prix :**

Les dossiers retenus à l'issue de la seconde réunion collective bénéficieront d'un soutien du Conseil départemental. Il ne s'agit pas d'une subvention permettant la réalisation du projet mais d'un prix visant à une **aide partielle**. Le collège doit obligatoirement participer au financement du projet, et ce, à hauteur au minimum de 10% du coût total de celui-ci. L'apport de co-financements extérieurs (hors Education Nationale et familles) sera apprécié.

#### **Dépenses éligibles à l'Appel à Projets :**

- Les intervenants extérieurs (association, entreprise, etc.) ;
- L'achat de petit matériel ;
- Les frais de transports à hauteur d'un déplacement sur site dans le territoire du Val d'Oise (Espace naturel, usine d'incinération de déchets, usine de potabilisation...etc.) dans la limite de 300 euros par projet.

## Dépenses non éligibles

- Les voyages scolaires, les entrées de sites dans le cadre de sorties proposées,
- L'achat de matériel informatique et numérique (appareils photos, tablettes, etc.)

Si votre projet le nécessite, un prêt de matériel est possible auprès de la Maison de l'Education du Val d'Oise. Liste de matériel sur [www.createice.ac-versailles.fr/](http://www.createice.ac-versailles.fr/)

## Le budget :

Le budget du projet présenté doit prendre en compte l'ensemble des dépenses et recettes inhérentes au projet. **Toute dépense devra être justifiée.** Les devis devront impérativement être intégrés à votre dossier de candidature.

## Documents à fournir pour les établissements ayant été primés en 2016/2017 :

- le bilan du dernier projet réalisé ainsi qu'une évaluation des objectifs annoncés
- le bilan de trésorerie (état de dépense du prix attribué, p.ex. facture, devis)

## CALENDRIER

**Ouverture des inscriptions : 28 août 2017**

**Clôture des inscriptions : 22 septembre 2017**

**Première réunion collective de définition des projets : 4 octobre 2017**

**Dépôt des projets : 20 octobre 2017**

**Jury de sélection : 13 novembre 2017**

**Résultats et attribution des prix : novembre-décembre**